

Compte rendu de la séance du samedi 03 février 2018

1 - PROGRAMME DETR 2018 - TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente un dossier de voirie communale établi à sa demande par M. Alain BADO, Atelier Concept Voirie et Réseaux pour un montant de 119 369,40 euros HT. Ce programme sera mis en oeuvre si la subvention est obtenue ; les dépenses seront inscrites au budget primitif 2018.

Il propose le financement suivant :

- aide demandée au titre de la DETR 2018	35 810,82
- emprunt et autofinancement	83 558,58

Les chemins concernés sont les suivants :

- chemin de la Bringoye (2220 ml)	43 292,90
- chemin de la Tapie (2410 ml)	49 226,90
- chemin les Pomiès (350 ml)	8 544,50
- hameau de la Tapie (250 ml)	5 313,00
- chemin du Cayrou (235 ml)	4 448,20
- placette église Arcanhac	2 858,90
- chemin Arcanhac maison M. Segonds/Saurel (130 ml)	<u>2 553,00</u>
Total travaux	116 237,40
Maîtrise d'oeuvre	<u>3 132,00</u>
Montant total HT	119 369,40
TVA 20 %	23 873,88
Montant TTC	143 243,26

2 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Afin de prétendre à l'équilibre du budget d'assainissement par rapport à la rénovation des réseaux, Monsieur le Maire propose l'actualisation de la taxe d'assainissement pour les deux ans à venir, à savoir

2018 :

- la part fixe passe à	72,50	euros
- la part variable passe à	0,9250	euros par m3 consommé de l'année N-1

2019 :

- la part fixe passe à	75,00	euros
- la part variable passe à	0,95	euros par m3 consommé de l'année N-1

Il est rappelé que l'abonnement fixe sera recouvré sur les usagers raccordés ou raccordables, c'est-à-dire sur tout logement occupé ou non bénéficiant d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif par le biais d'un tabouret siphoné.

Pour les abonnés étant alimentés en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source (eau de pluie) qui ne dépend pas d'un service public, la collectivité applique une base de 50 m3 d'eau consommée.

S'il n'y a pas d'individualisation des contrats de distribution d'eau potable (compteur d'eau) le contrat de l'immeuble prend en compte le nombre de logements desservis par le branchement de l'immeuble ou groupe d'habitations et il est facturé autant de parties fixes (abonnements) que de logements suivant le règlement du service de l'assainissement collectif.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN LOGEMENT A VOCATION LOCATIVE

La commune est propriétaire d'une maison inoccupée à Arcanhac, sur la commune de La Fouillade, servant dans le passé de logement de fonction aux instituteurs. L'école ayant été fermée dans les années 1980, le souhait du Conseil Municipal est de restaurer cette bâtisse de caractère (bâtisse en pierres) en logement locatif, tout en préservant le patrimoine communal.

Le coût estimatif du projet s'élève à 95 800,00 €

Monsieur le maire propose le financement suivant :

- Aide demandée au titre de la DETR 2018 (40%)	38 320,00 €
- Emprunt et autofinancement	57 480,00 €
TOTAL HT	95 800,00 €

4 - RESULTAT APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT MAISONS TRANIER CAZALS

Les offres des entreprises les moins-disantes sont retenues ; le récapitulatif est le suivant :

Lot	Intitulé	Entreprise	OFFRE HT
1	GROS ŒUVRE	LOUPIAS	76 573,50
2	RAVALEMENTS	LOUPIAS	15 305,00
3	CHARPENTE COUVERTURE	FRANCOIS COUVERTURE	15 340,70
4	MENUISERIES ALUMINIUM	PEREIRA	36 596,00
5	MENUISERIES BOIS	PEREIRA	26 390,00
6	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	CHAPES LIQUIDES D'OLT	24 844,95
7	PLATRERIE	DUARTE	38 289,50
8	ELECTRICITE	REGOURD	24 156,20
9	PLOMBERIE	REGOURD	39 969,30
10	PEINTURE	GASTON	16 814,50
11	REVETEMENTS	GASTON	5 564,70
12	SERRURERIE	TRANIER	14 185,70

5- QUESTIONS DIVERSES :

5-1 Réfection des sanitaires de la salle omnisport

Suite à la demande des conseillers municipaux, il est décidé de donner priorité à la rénovation des sanitaires de la salle omnisport. Une étude sera lancée en 2018.

5-2 Culture-communication 2018

La commission culture-communication a décidé

- L'édition d'un plan-guide de La Fouillade rendue possible grâce aux emplacements publicitaires mis à la disposition des entreprises artisanales et commerciales.
- L'édition d'un "feuille municipale" dans le courant de l'année

5-3 Un vestiaire a été aménagé par les employés communaux au centre de loisirs de Laudinie et un achat de chaises effectué pour l'association de tennis fouilladaise.